



## Convocation expertise contradictoire sinistre dégât des eaux

-----  
Par Aumarie

Bonjour,

Mon voisin du RDC a déclaré un sinistre dégât des eaux le 5 décembre 2024, après 5 expertises visuelles - techniques - destructrice aucune fuite n'a été détectée sur mon appartement. (l'appartement est constitué de 3 étages et il y a qu'un logement par étage, étant au 1<sup>e</sup> étage je suis la principale accusée). J'ai reçu ce jour en AR une convocation d'expertise contradictoire. J'ai donc envoyé le courrier à mon assureur et au plombier qui a effectué les travaux de rénovation en octobre 2023.

En quoi cela consiste ?, cela veut-il dire qu'ils ont pu prouver la fuite à mon domicile ?, quelles seront les démarches si ils trouvent la fuite à mon domicile ou si ils ne trouvent toujours rien ?, quel est mon rôle lors de ce rdv ?.

J'attends vos réponses, je suis totalement perdu, j'ai 27 ans et encore novice dans ce genre de démarche.

Je vous remercie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'origine de la fuite semble complexe à localiser.

Si des travaux ont été faits dans votre logement, ce serait bien que votre plombier soit aussi présent.

Votre attitude consiste à ne rien cacher aux experts, mais rien de plus.

Vous pouvez aussi les encourager à chercher dans les étages supérieurs.

Si une fuite est trouvée provenant de chez vous, il faudra la réparer, et éventuellement ce sera à la charge de votre plombier ( si moins de 2 ans : est-ce le cas ?).

Si aucune fuite n'est trouvée chez vous, les recherches vont continuer.

Parfois le trajet de l'eau est surprenant : j'en ai vu qui passait dans les gaines électriques depuis le 3<sup>eme</sup> et ressortait au 1<sup>er</sup> étage.

-----  
Par Aumarie

Merci de votre réponse

La rénovation de ma salle de bain date d'il y a moins de deux ans. Le plombier doit-il faire appel aussi à ces assurances pour être présent ?

Jusqu'ou ils ont le droit de continuer ? Je suis épuisé et j'ai l'impression que ça relève du harcèlement à persister de dire que la fuite vient de chez moi malgré que les recherches ne sont pas frustrantes.

Je compte ne rien cacher mais du coup ça consiste à quoi, ils vont refaire des recherches techniques ? ont-ils le droit de détruire ?

-----  
Par yapasdequoi

Mettez-vous à la place de la victime ... Il est normal que les recherches se poursuivent jusqu'à trouver, ce n'est pas du harcèlement.

Toute recherche destructive doit être remise en état et prise en charge par l'assurance.

Votre plombier peut venir... ou pas. Vous n'avez pas moyen de le contraindre. Par contre si l'expertise identifie une malfaçon, vous devrez le mettre en cause formellement.